



**BOUCHES-DU-
RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2021-268

PUBLIÉ LE 16 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhone /

13-2021-07-09-00008 - Déclassement parcelle n°873 A 87, 88 - Marseille 12è
- Acte n°15180 (1 page)

Page 3

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-07-09-00008

Déclassement parcelle n°873 A 87, 88 - Marseille
12è - Acte n°15180



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GENERAL COMMUN

Bureau de la Politique Immobilière de l'État

**Arrêté portant déclassement du domaine public des parcelles cadastrées
Préfixe 873 Section A n° 87, 88, situées sur la commune de Marseille 12e**

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (partie réglementaire) et notamment ses articles R. 3211-1 et suivants relatifs à l'aliénation des biens du domaine privé de l'État ;

Vu la décision de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 27/02/2012 remettant ces parcelles au service des domaines en vue de leur aliénation ;

Considérant que les parcelles cadastrées **préfixe 873 section A n° 87, 88**, situées sur la commune de Marseille 13012 n'ont plus aucune utilité publique ;

Considérant que le déclassement du domaine public est un préalable indispensable pour assurer la parfaite validité de la cession des biens immobiliers de l'État ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

ARRETE

Article 1^{er}: est prononcé le déclassement des immeubles ci-dessus référencés.

Article 2 : le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et dont une ampliation sera adressée à M. le Directeur Régional des Finances Publiques de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 9 juillet 2021

**Pour le Préfet
et par délégation
La Secrétaire Générale**

Signé

Juliette TRIGNAT